



Déménagement rapide pour maladie

Par **tendresse**, le **20/02/2012** à **11:06**

Bonjour,

Je suis une personne pensionnée à 95 % pour une maladie. Je possède un logement avec des escaliers horribles aux 3 étages. Je souhaite partir très vite. Est-il possible de partir sans préavis car j'ai trouvé une maison de plain pieds, donc j'ai signé avec le propriétaire. Il voulait que ça aille vite et c'est vraiment une belle maison. Moi, je ne peux plus sortir de chez moi, je ne peux rien monter : courses, etc.

Puis-je partir aussitôt ?

Merci pour la réponse,

cordialement.

Par **Marion2**, le **20/02/2012** à **11:16**

Bonjour,

Malheureusement, vous avez un préavis de trois mois à donner.

Vous ne pouvez bénéficier d'aucune réduction de préavis.

Vous pouvez partir avant la fin de préavis mais vous devrez régler votre loyer jusqu'à la fin du

préavis de 3 mois.

Cordialement.